

RENOUVELLEMENT DU COMITE DIRECTEUR DU CLUB ALPIN FRANÇAIS GRENOBLE ISERE (2026-2029)

VOTE ELECTRONIQUE et VOTE MANUEL GUIDE ELECTORAL - MODE EMPLOI - AG du 12/12/2025

Dans la perspective des élections pour le Comité Directeur (renouvellement complet du CD en fin de mandat de 4 ans 2022-2025), qui auront lieu à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, prévue le **vendredi 12 décembre 2025**, le CAFGI met en place un système de vote électronique, conformément à l'article 3-5 du Règlement Intérieur en vigueur.

Le RI du club est consultable sur le site internet (LE CLUB / DOCUMENTS OFFICIELS)

<https://www.cafgrenoble.com/club-documents-officiels>

Le vote électronique a pour but de remplacer le vote papier traditionnel qui est lourd à organiser et très coûteux en temps, frais postaux, tirages multiples de bulletins ...

Le vote électronique sera possible uniquement pour les adhérents ayant un compte utilisateur CAFGI

Le compte utilisateur, une fois créé (pour un numéro de licence ...), est / reste actif tant que l'adhérent renouvelle son adhésion, chaque année, en conservant son numéro de licence.

*Il est très facile pour les personnes n'ayant pas encore créé leur compte de le créer à cette occasion (voir site internet document « ADHESION / Mode d'emploi », téléchargeable sur le site internet - puis § 4- « Créer son compte CAFGI » ... **C'est « immédiat » !** et le compte est fonctionnel dès que créé)*

Il sera possible également de continuer à voter de façon traditionnelle au local du club pendant les heures d'ouverture de l'accueil

Rappel : Aucun vote n'est possible lors de l'Assemblée Générale

Rappelons le principe du vote :

Lors du vote pour le renouvellement du Comité Directeur (CD) le nombre de places est précisé (**14 places** pour cette élection – renouvellement complet du CD).

La liste des candidats est soumise aux adhérents qui doivent, au sein de la liste, choisir un ou plusieurs noms (ou même aucun – vote « blanc »), sans pouvoir néanmoins choisir plus de candidats que de places à pourvoir.

Les candidats, à l'issue du vote, sont élus en fonction du nombre de voix recueillies sur leur nom.

En cas d'égalité en nombre de voix le candidat retenu sera celui qui a le plus d'ancienneté d'adhésion dans le club.

Le vote électronique mis en place pour la prochaine AG, reprend exactement ce fonctionnement, déjà mis en place pour la dernière élection du CD en 2021.

Il aura lieu du lundi 24 novembre 00h00 heure au lundi 08 décembre à minuit

Les personnes souhaitant voter manuellement pourront le faire **à compter du lundi 01 décembre 2025 à 17h00, et avant le 08 décembre à 19h00** (Urne au siège du club) ... à condition d'être à jour de leur cotisation avant le 01/12.

Les personnes qui ont un compte CAFGI ne peuvent pas voter manuellement.

Elles peuvent toutefois passer à l'accueil pour se faire aider pour la procédure de vote électronique, sur un ordinateur de l'accueil

(venir avec le Mot de Passe de connexion à son compte !)

VOTE ELECTRONIQUE - PROCEDURE

La procédure à suivre est la suivante :

- sur le site du CAFGI connectez-vous après avoir entré votre mot de passe habituel
- allez sur "MON COMPTE"
- un nouvel écran apparaît sur lequel apparaît notamment un bloc "Vote électronique" situé à droite de "Mon compte monétaire"
- En cliquant sur "Vote électronique" va apparaître la liste des candidats parmi lesquels vous ferez votre choix.

Toutefois cette liste n'apparaîtra pas avant la date d'ouverture du vote soit le lundi 24 novembre 0h00.

- pour chaque candidat en cliquant sur "Détail de la candidature" vous pourrez consulter les éléments de sa candidature (implications actuelles, motivations ...), ce qui vous permettra d'orienter votre choix.
- Il vous suffit alors de cliquer sur le ou les noms de ceux pour qui vous voulez voter.

Il ne vous est pas possible de cocher plus de noms que de places à pourvoir mais vous pouvez en cocher moins, voire aucun (cas du vote blanc).

Vous pouvez cocher, décocher autant que vous voulez puis, une fois votre choix fait, cliquez sur "valider mon choix".

Une confirmation vous sera demandée.

Dès que vous aurez confirmé votre vote il sera enregistré **et il ne vous sera plus possible d'y revenir.**

- C'est tout. Vous avez voté

En cas de difficulté merci de contacter assistance.site@cafgrenoble.com

VOTE MANUEL - PROCEDURE

Comme indiqué plus haut il sera possible de voter manuellement, en se rendant au local du CAFGI – 32 avenue Félix Viallet à Grenoble – dans la période fixée et aux heures d'ouverture de l'accueil, si vous êtes adhérents avant le 01/12, ET si vous n'avez pas de compte CAFGI actif.

Pour tout adhérent qui se présenterait dans ce but, la personne chargée à l'accueil d'enregistrer le vote devra, au préalable, s'assurer que l'adhérent est bien à jour de sa cotisation.

Pour cela il lui suffira de consulter une liste papier portant le nom de tous les adhérents qui sont à jour de leur cotisation au 01 décembre et qui n'ont pas ouvert de compte CAFGI.

Seuls ceux dont le nom est sur cette liste seront autorisés à voter manuellement, avec émargement de la liste.

Pour chaque candidat vous pourrez consulter les éléments de sa candidature (implications actuelles, motivations ...), dans un dossier papier consultable à l'accueil, ce qui vous permettra d'orienter votre choix.

Diffusion :

- Envoi aux adhérents (mail du Président)
- Affichage au siège
- Publication en « Actualités » sur le site internet